

<http://gec.venissieux.org/Loi-logement-ELAN-un-choc-de-l-offre-ou-un-choc-de-privatisation>



# Loi logement ELAN : un choc de l'offre ou un choc de privatisation ?

- Lettre des élus -



Date de mise en ligne : vendredi 4 mai 2018

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Venissieux - Tous droits

réservés

---

**Le gouvernement annonce une réforme du logement social qui viendra aggraver le mal logement. L'État ne finance plus l'aide à la pierre et contraint les bailleurs sociaux à compenser la baisse des APL en piochant dans leurs propres budgets.**

**Résultat : les bailleurs sont dans le rouge et ne peuvent plus financer leurs investissements.**

Le gouvernement souhaite donc les obliger à vendre 4 500 logements sociaux par an au privé ! Pour éviter que les communes ne s'opposent à cette liquidation, les petits bailleurs devront fusionner en un gros bailleur avec une diminution des contrôles possibles des collectivités locales.

Le gouvernement annonçait un « choc de l'offre » : dans la réalité, c'est un terrible coup de frein dans les mises en chantier depuis l'automne 2017.

La gestion de la demande devient impossible sous l'effet de ce « choc de privatisation » et du frein à la construction. Dans la Métropole de Lyon plus de 60 000 demandes sont actuellement en attente, alors que l'on construisait jusque-là, 4 000 logements par an, déjà insuffisants. Le nombre de demandeurs va continuer à augmenter à cause de la précarité et des bas salaires ! Alors comment s'en sortir ?

Le gouvernement donne dans son projet de loi une réponse terrible : la « mobilité ». Pour trouver un logement à un locataire prioritaire, il faut en faire partir un autre, moins prioritaire ! Et voilà le droit à rester dans son logement qui est affaibli avec un passage obligatoire, tous les 6 ans, en commission d'attribution pour vérifier si « le logement est toujours adapté au locataire ». Dans le cas où le bailleur serait trop tendre, ce sera le préfet qui pourra intervenir ! Dans la foulée, le projet de loi prévoit carrément un bail « précaire », de un an maximum, présenté comme une réponse à la situation précaire des jeunes. En résumé, ils sont déjà précaires au boulot, on peut les précariser encore plus dans le logement !

Ce projet de loi est dans la droite ligne de la réforme du code du travail, de la privatisation de la SNCF ou de la réforme de l'hôpital... Moins d'argent pour les services publics et tout pour la privatisation de ce qui est rentable.